

Fiche de reconduction N° 22/03

Procès-verbal de classement n°RS07-054

Version du 3 juin 2022

N/Réf : 00096053

Seule la reproduction intégrale du procès-verbal de classement de référence, de la présente fiche de reconduction et des extensions éventuelles permet une exploitation normale des résultats et la vérification de conformité nécessaire à la validité de l'objet. Seuls les documents électroniques signés avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. L'ensemble de la documentation est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. **Elle comporte 1 page.**

DUREE DE VALIDITE

Date de l'essai : 28/05/2007

Ce procès-verbal de classement délivré le 07/08/2007 et toutes ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :

28/05/2027*

* sauf si le produit fait l'objet de marquage CE de niveau 1.

NOTA : Passé cette date, ce procès-verbal de classement n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle fiche de reconduction délivrée par le présent laboratoire agréé. L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant au procès-verbal de classement. En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal de classement, le rapport d'essai et/ou l'appréciation de laboratoire pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document. De nouvelles extensions pourront être délivrées pendant la durée de validité du procès-verbal de classement.

CONCERNANT

Il s'agit de blocs portes métallique à un vantail recto-verso

Marque commerciale / Identification : T60-1 QUADRO

A LA DEMANDE DE

TUBAUTO SAS

ZI de Gron – CS70711

7 rue des Salcys

89107 SENS

Avertissement : Ce document de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de produit

Fait à Marne-la-Vallée, le 3 juin 2022

Fiche de reconduction approuvée par :
Le Responsable de la Division
Expertise, Avis Réglementaires et Recherche
Mr Philippe LEBLOND

Remarques : Sans objet.

Document préparé par : Karine Jacquemet

Document modifié par :



Philippe LEBLOND

2022.06.03

18:12:28 +02'00'

Laboratoire pilote agréé par le Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 5 février 1959 modifié)

Établi conformément à l'arrêté du 22 mars 2004 modifié et la norme NF EN 13501-2 : 2016-07

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 83 28 – ea2r@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

Trame557_Recond_rev01

CSTB
le futur en construction

Laboratoire pilote agréé par le Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 5 février 1959 modifié)

Procès-verbal de classement n° RS07-054

Reconduction n° 17/2

Etablie conformément à l'arrêté du 22 mars 2004 modifié

N/Réf : 26068873 – KJ/BMDP – 1090.17

Seule cette reconduction accompagnée de son procès-verbal de classement signé fait foi en cas de litige. Cette reconduction est conservée au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de cette reconduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

A LA DEMANDE DE : **TUBAUTO SAS**
ZI DE GRON – CS70711
7 RUE DES SALCYS
89107 SENS

CONCERNANT : **Deux blocs-portes métalliques à un vantail recto-verso**

Marque commerciale / Identification : **T60-1 QUADRO**

DATE DE L'ESSAI : **28 mai 2007**

DUREE DE VALIDITE : Ce procès-verbal de classement délivré le **07/08/2007** et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au : **28/05/2022**

NOTA : passé cette date, ce procès-verbal de classement n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une fiche de reconduction délivrée par le présent laboratoire agréé. Des extensions pourront être délivrées pendant la validité du procès-verbal.

Remarques : **Sans objet.**

Fait à Marne-la-Vallée, le 20/04/2017

Le Chef de Pôle Avis Réglementaires

Division EA2R



Olivier CHEZE

RESISTANCE AU FEU D'UN ELEMENT DE CONSTRUCTION

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du Ministère de l'Intérieur

PROCES-VERBAL N° RS07-054 et son extension 08/1 RECONDUCTION N° 14/1

N/Réf : DSSF/EAR2R/KJ/BMDP – 26053012 – 218.14

Demandée par : TUBAUTO SAS
ZI DE GRON – CS70711
7 RUE DES SALCYS
89107 SENS

Concernant : Deux blocs portes métalliques à un vantail recto-verso T60-1 QUADRO

Date de l'essai : 28 MAI 2007

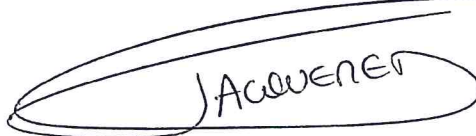
Durée de validité : Ce procès-verbal délivré le 7 AOÛT 2007
est valable jusqu'au : **28 MAI 2017**

Remarque : SANS OBJET.

Des extensions pourront être délivrées pendant la validité du
procès-verbal.

Marne la Vallée le, 12 septembre 2014

La technicienne responsable des Etudes de classement de résistance au feu



Karine JACQUOMET

Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 05/02/1959)
Laboratoire agréé du Ministère chargé de la Marine Marchande
et de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 83 26 | FAX. (33) 01 64 68 83 35 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT N° RS07-054 CONCERNANT UN ELEMENT DE CONSTRUCTION

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'objet soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Cette conformité peut être attestée par les certificats de qualification reconnus par le Ministère de l'Industrie.

En cas d'émission du présent procès-verbal par voie électronique et/ou sur support physique électronique, seul le procès-verbal sous forme de support papier signé par le CSTB fait foi en cas de litige. Ce procès-verbal sous forme de support papier est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans.

La reproduction de ce procès-verbal n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 7 pages et 3 pages d'annexes.

A LA DEMANDE DE :

TUBAUTO SAS
Zone Industrielle de Gron
89107 SENS CEDEX

Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 05/02/1959)
Laboratoire agréé du Ministère chargé de la Marine Marchande
et de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 83 26 | FAX. (33) 01 64 68 83 35 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS

CONCERNANT

Essai de résistance au feu de deux blocs portes métalliques à un vantail recto-verso.

TEXTE DE REFERENCE

Arrêté du 22 mars 2004.

DATE DE L'ESSAI

28 mai 2007.

DUREE DE VALIDITE

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :

28 mai 2012

RAPPORT DE REFERENCE

Rapport d'essai n° RS07-054.

PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Matériau présenté par	: Société TUBAUTO
Marque commerciale	: Bloc porte « T60-1 QUADRO »
Fabricant	: Société HÖRMANN-KG BRANDIS
Provenance	: Usine de BRANDIS (Allemagne)